

Adresse de la société populaire de Malaucène, district de Carpentras, qui invite la Convention à rester à son poste et fait part de dons en argenterie provenant des dépouilles de ses églises, lors de la séance du 2 ventôse an II (20 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Malaucène, district de Carpentras, qui invite la Convention à rester à son poste et fait part de dons en argenterie provenant des dépouilles de ses églises, lors de la séance du 2 ventôse an II (20 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) p. 269;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32159_t1_0269_0000_5

Fichier pdf généré le 15/05/2023

munes des districts de Montfort-la-Montagne, Redon et Bain, où il avoit éclaté des troubles.
Mention honorable, insertion au bulletin (1).

23

Les administrateurs du district de Ville-sur-Aulne, département du Finistère, écrivent qu'ils envoient à la monnoye 1186 marcs 5 onces 4 gros d'argent, et 146 cloches à la fonderie de Brest. Le désarmement des braconniers leur a fourni 958 fusils, dont 680 ont été envoyés à l'administration du département, et le surplus à Brest. Requis de fournir 100 couvertures pour le service de l'armée, ils viennent d'en emballer 118, dont 42 fournies gratuitement. Ils invitent la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Ville-sur-Aulne, 14 pluiv. II] (3)

« Citoyens représentans,

Nous vous annonçons que les saints de notre district sont à l'ordre du jour; ils se rendent demain à Brest pour demander aux citoyens Tréhouart et Laignelot un passeport pour l'Hôtel des monnaies. Ils sont du poids de 1186 marcs 5 onces, 4 gros. L'arrière-garde ne sera pas aussi fortement constituée, mais nous nous proposons de la faire rejoindre au plus vite.

Nous expédions à Brest pour la fonderie 146 cloches.

Le désarmement de nos braconniers nous a procuré 958 fusils dont nous avons déjà fait passer 680 à l'administration du département, et envoyons le surplus à Brest.

Requis de fournir 100 couvertures pour le service de l'armée, nous venons d'en emballer 118, dont 42 fournies gratis.

Continuez, citoyens représentans, vos immortels travaux et restez à votre poste jusqu'à l'anéantissement de l'orgueilleuse et perfide Albion, et du dernier des ennemis de notre Liberté naissante.

Soyez persuadés de notre adhésion entière à tous vos décrets et de notre dévouement à les faire respecter et exécuter.

PERRIGAN (agent nat.), LE NORMANT (secrét.),
LEMARCHADOUR (présid.), COZIC.

24

La municipalité et la société populaire de Malaucène, district de Carpentras, invitent la Convention à rester sur la montagne; ils annoncent que les citoyens de cette commune ont célébré une fête civique, où ils ont brûlé les titres de la féodalité et les idoles des rois. Ils ont proclamé solennellement qu'ils ne vouloient plus reconnoître d'autre culte que celui de la raison et de

l'égalité; ils ont envoyé au district 103 marcs 3 onces un gros d'argenterie, et dix cloches provenant de leurs églises.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[La Sté popul. à la Conv. Malaucène, 14 pluiv. II] (2)

« Représentants d'un peuple libre, le fanatisme est étouffé dans son berceau, dix cloches sont parties pour le district, il ne nous reste plus que notre horloge propre à sonner le conseil général de la commune. Nous avons envoyé 100 marcs 3 onces 1 gros du reste des dépouilles de nos églises; le fer, le cuivre et le plomb vont suivre la même route; tous les signes de la superstition sont abattus, les statues représentant les saints et saintes de bois ont été brûlées le jour de la réjouissance de la prise de l'abominable ville rebelle de Toulon, ainsi que tous les titres féodaux, l'arbre de la République a été planté. Les cris de Vive la République et Vive la Convention ont été réitérés mille et mille fois. Notre grosse bête à soutane noire étoit en sa maison d'A... du district; il est sorti malheureusement, mais nous ne l'aurons plus, ce qui nous console dans notre commune. Nous avons converti nos églises en temple de la Raison, donc notre société a délibéré de ne reconnoître d'autre culte que celui de la Justice et de la Raison. Braves Montagnards, nous vous félicitons sur vos travaux, restez à votre poste jusqu'à la paix. Faites tomber la tête des traîtres et surtout des prêtres qui soufflent le souffle impur de la guerre civile dans l'intérieur de la République. Vive la République. »

BERGIER, cadet (présid.), CLOUEL (secrét.).

La société a fait passer également au district une décoration militaire ci-devant St Louis.

[La municip. à la Conv.; s.d.]

« Le fanatisme expiré dans la Vendée semblait ressusciter en cette commune. Dans le courant de nivôse, on a vu un de ces hommes à robe noire surnommé curé, se frayer une route à travers les patriotes, pour ourdir leur division et leur perte. Plusieurs avaient tellement succombé dans les perfides insinuations de cet être méchant qu'ils étoient égarés au point de vouloir les cloches que la loi avait ordonné d'enlever, et même le souffle impur de la superstition, s'étoit répandu dans la Société populaire, lorsque le décadi 30 nivôse, le peuple abjura ses erreurs.

Une fête civique se célébra au milieu de la plus vive allégresse. Les titres de la féodalité furent brûlés ainsi que les idoles de bois, et le peuple le proclama solennellement qu'il ne vouloit désormais reconnoître d'autre culte que celui de la Raison et de l'Egalité. Par cela les sujets fanatiques ont échoué et le peuple, par un présage des plus justes, espère un avenir heureux.

Braves représentans, restez fermes sur cette Montagne sacrée, lancez de son sommet admirable la foudre qui réside dans vos mains, écrasez les ennemis de la République, surtout les traîtres, et n'en désespérez que lorsque la patrie sera sauvée.

(1) P.V., XXXII, 59. Bⁱⁿ, 2 vent.; C. Eg., n° 552; M.U., XXXVII, 45.

(2) C 293, pl. 960, p. 32, 33.

(1) P.V., XXXII, 59. J. Paris, n° 417; Ann. patr., n° 416; Rép., n° 62; Audit. nat., n° 516; J. Sablier, n° 1153; M.U., XXXVII, 44; Mon., XIX, 524; F.S.P., n° 233. Bⁱⁿ, 2 vent.

(2) P.V., XXXII, 59. Bⁱⁿ, 2 vent. (1^{er} suppl.); M.U., XXXVII, 44; C. Eg., n° 552.

(3) C 293, pl. 960, p. 31.